

Sarmat' Brève n°13

Mercredi 22 avril 2015

☀ VENDREDI 1^{ER} MAI : BALADE VTT

Dans le même esprit que les « balades pédestres du dimanche matin », une balade VTT est proposée avec un départ groupé **le vendredi 1^{er} mai à 9 heures place de la Fontaine.**

On adaptera le parcours au niveau des personnes présentes au départ. On pourra faire une petite boucle, puis on rallongera pour les plus vaillants. Casque obligatoire et chambre à air de rechange conseillée...

☀ A.S.C. : ASSEMBLEE GENERALE MERCREDI 6 MAI

L'Assemblée Générale de l'Association Sportive et Culturelle de Sermiers se tiendra le **mercredi 6 mai à 18 heures à la Mairie.**

Si vous souhaitez participer à la vie culturelle et sportive du village, si vous avez des suggestions, des envies ou des idées, si vous voulez simplement « donner un coup de main », vous êtes les bienvenus.

L'A.S.C. joue un rôle important dans la vie du village, elle est l'élément moteur des divers événements et rassemblements qui se déroulent tout au long de l'année.

L'A.S.C., c'est ce qu'on en fait... avec l'aide de la commune, mais surtout avec la volonté des habitants.

☀ LA CEREMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à participer à la cérémonie en souvenir du 8 mai 1945 qui aura lieu **le vendredi 8 mai à partir de 11 heures.** Rendez-vous devant la Mairie pour le défilé, dépose d'une gerbe au Monument aux Morts, participation des enfants des écoles et verre de l'amitié au Foyer Rural

☀ LA MARCHE DES ELUS : LE 14 MAI A FISMES

La marche des Elus, comme nous l'avions déjà signalé dans la précédente brève, aura lieu cette **année le jeudi 14 mai à Fismes.**

Afin de diminuer l'utilisation des véhicules personnels, ceux qui le souhaitent peuvent se retrouver le jour même **à 8 heures sur le parking arrière du Foyer Rural** pour partager un covoiturage. Nous essayerons ensuite de nous retrouver au départ ou à l'arrivée en toute convivialité. Et l'important est de participer, comme disait le baron !

Inscriptions : **2.50 €** (gratuit pour les moins de 6 ans).

☀ SAMEDI 20 JUIN : 2EME EDITION DE LA SARMATE

Notez sur vos agendas ! **Le samedi 20 juin**, le Bicycle Club Rémois et les parents d'élèves des écoles vous invitent à découvrir en VTT la forêt du Chêne à la Reine. **Départ à partir de 14h00** à la coopérative vinicole. Plusieurs circuits aux choix : de 7 km pour une sortie familiale à 45 km pour les plus sportifs.

En fin de journée, critérium cycliste entre Nogent et Sermiers par les Quartiers. 30 tours de circuits. Venez encourager les coureurs autour de la buvette et d'un barbecue.



Les bénéfices de cette journée vélo seront versés à la coopérative scolaire.

Pour ceux qui veulent donner un coup de main pour l'organisation (buvette, ravitaillement, balisage, barbecue...), vous pouvez contacter Emmanuel Soudant au 06 20 45 78 67 ou manusoudant@voila.fr

☀ LE PLU : QUEST-CE QUE C'EST ?



Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est le document de planification de l'urbanisme au niveau de la commune et il remplace le **Plan d'Occupation des Sols (POS)** depuis la loi relative à la **Solidarité et au Renouvellement Urbains** du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Actuellement, à Sermiers, les règles d'urbanisme sont contenues dans le POS (**Plan d'Occupation des Sols**) qui disparaîtra officiellement le 31 décembre 2015... sauf si la commune (et c'est ce que le Conseil Municipal a choisi de faire) projette d'élaborer son propre PLU. Durant l'élaboration du PLU (deux ans environ), le POS restera encore l'outil d'urbanisme.

« On n'aurait pu aussi ne rien faire ! » C'est vrai, mais dans ce cas, avec la disparition du POS en fin d'année, c'est le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** qui fixe les règles de la construction et applique notamment « la règle de la constructibilité limitée » qui n'autorise en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune que l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes.

Le PLU se compose de plusieurs éléments et les premiers sur lesquels nous travaillons actuellement sont le **Rapport de Présentation**, avec le diagnostic territorial, et le **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**.

Un PLU doit se réaliser dans un esprit de concertation et de transparence, avec les moyens mis à disposition : réunions publiques, expositions, registre en mairie, balades urbaines, etc. Comme le petit questionnaire distribué dernièrement (et dont le taux de réponse est d'environ 30 %).

Il faut aussi savoir qu'un PLU se doit d'être vivant et réactif et qu'environ **tous les 9 ans il est évalué** et, si besoin, réactualisé. Un PLU doit répondre à des projets réels et respecter certaines contraintes, comme la lutte contre l'étalement urbain et contre la consommation artificielle des sols, dans un souci de protéger les zones naturelles et agricoles et de respecter, bien sûr, l'intérêt de tous.

☀ LES TRAVAUX RUES DU TRATT ET DES FINS ESPRITS

L'affaire suit son cours. La première partie s'est achevée il y a quelques semaines déjà, on attend maintenant le passage de France Telecom avant l'effacement des réseaux aériens.

Pour les travaux de voirie et d'éclairage un marché a été lancé et la **commission d'Appels d'Offres** s'est réunie une première fois pour constater que les lots avaient trouvé des candidats, une seconde fois pour entendre et analyser le compte-rendu du bureau d'études, Partenaire VRD, et de nous conseiller dans notre choix : le montant des travaux est évalué à 169 000 € pour la voirie et 23 000 € pour l'éclairage.

☀ DECHETS VERTS

Le printemps est là, le soleil est de retour, la nature se met en marche et les tondeuses reprennent du service. Que faire de l'herbe tondue ?

Trois « bonnes » réponses : **mulching, compost ou déchetterie d'Ecueil**.

☀ L'ENIGME DU PERE SARMAT'

En **quel mois de quelle année** eut lieu l'**incendie de l'église de Sermiers**, dont on voit ici une photo de la reconstruction ?

Le Père Sarmat vous donnera sa réponse dans une prochaine brève.

En attendant, cherchez...

